



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal de Floreffe fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (3788).

Le demandeur est la S.A. THOMAS & PIRON.

Le terrain concerné est situé Rue Nouvelle à 5150 Soye et cadastré division 3, section B n°2R3.

Le projet consiste en : la construction d'une maison unifamiliale .

L'annonce de projet est réalisée en vertu des articles D.IV.40 et R.IV.40-2 du Code du Développement Territorial dans la mesure où le projet présente des écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation référencé PL 263 « PIETQUIN » délivré par le Collège communal en date du 25 octobre 1999 :

- Tonalité rouge-brun de la brique.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et les samedis ou en soirée sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Conseiller en aménagement du territoire (081/44.71.25), à l'adresse suivante :

Service communal d'urbanisme, rue Emile Romedenne, 11 à 5150 Floreffe

Date d'affichage de la demande	Période de transmission des réclamations et observations		Date de fin de l'annonce
15/07/2026	20/07/2026	31/08/2026	31/08/2026

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer durant la période de transmission des réclamations et observations :

- soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Emile Romedenne, 9 à 5150 Floreffe
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : info.urbanisme@floreffe.be avec en objet : PU (3788)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. David PYNNAERT, Conseiller en aménagement du territoire, Mme Noémie GILLEMAN architecte au service urbanisme, Mme Vanessa ORY cheffe de service f.f. tél. 081/39 55 94, dont les bureaux se trouvent à 5150 Floreffe, rue Emile Romedenne, 11

Par le Collège communal,

**La Directrice générale,
Stéphanie DENIS**



**La Bourgmestre ff,
Delphine MONNOYER**